

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUN 2018

Délibération
n° 2018.06.278

Bilan sur la mise en
accessibilité du
réseau de transport
urbain de
GrandAngoulême -
rapport annuel 2017 /
volet transport de la
commission
accessibilité de la
communauté
d'agglomération

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Anne-Sophie BIDOIRE à Martine FRANCOIS-ROUGIER, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Laïd BOUAZZA, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**DELIBERATION
N° 2018.06.278**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

BILAN SUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE GRANDANGOULEME - RAPPORT ANNUEL 2017 / VOLET TRANSPORT DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Conformément à la législation en vigueur, GrandAngoulême a créée en 2007 une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en particulier les services de transports publics urbains. Elle ne se substitue pas aux commissions d'accessibilité créées par les communes.

Elle doit notamment établir un rapport annuel qui est ensuite présenté au conseil communautaire et transmis au préfet, au président du conseil départemental et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Concernant le volet transport, le rapport annuel 2017 a été présenté à la commission accessibilité du 6 avril 2018. Il ressort de ce rapport les éléments suivants :

Volet matériel roulant

<i>Proportion de véhicules équipés</i>			
d'une rampe, places UFR/PMR		79%	
de dispositif d'information voyageurs visuelle		100%	
de dispositif d'information voyageur auditive		100%	

Volet infrastructures

- 607 arrêts prioritaires à rendre accessible tel que défini par le décret 2014-1323
- 81 arrêts font l'objet d'une dérogation (arrêtés préfectoraux du 16 décembre 2016 et du 21 juillet 2017) : ces arrêts ne sont pas concernés par la mise en accessibilité
- 145 arrêts à aménager dans le cadre du BHNS en 2018/2019
- 292 arrêts à aménager hors BHNS dont 47 en 2017.
- Un taux de réalisation 2017 relativement faible (23%) avec possibilité de compenser sur 2018/2019 pour garantir une utilisation raisonnée de la dépense publique : report des investissements pour intégrer les effets de la réorganisation du réseau et permettre une prise en charge financière partielle des coûts inhérents aux déplacements de mobilier par l'opérateur de la concession « Abris »

Volet Information /Formation

- Préparation du déplacement / Achat du titre : 100% de réalisation (site internet avec zoom sur la page et voice over ; recensement des points relais accessibles)
- Attente à l'arrêt / Montée dans le bus : information sonore à la montée dans le bus réalisée mais retard sur l'information visuelle et sonore à l'attente du bus à l'arrêt du fait de retard contractuel (marché SAEIV , marché Equipements de GA)

- Voyage dans le bus/ Descente du bus : information visuelle et sonore dans le bus réalisée avec complément à apporter sur l'annonce du prochain arrêt (accessibilité de l'arrêt) ; mise en place de plans de quartier aux arrêts non réalisé avec possibilité de l'intégrer dans le cadre de la concession « abris »
- Formation du personnel : 5 sessions réalisées au lieu de 6 soit 40 personnes formées en 2017.

La commission accessibilité du 6 avril 2018 a pris acte de ce rapport annuel relatif à la mise en accessibilité du réseau de transport urbain de GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 20 juin 2018,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2017 – volet transport de la commission intercommunale d'accessibilité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2018